

A nos pieds, s'étend un magnifique panorama. Enquin-sur-Baillons et Beussent s'allongent à travers le paysage. Là-bas, au



loin, les ballastières brillent comme des miroirs. Sur les pentes des collines s'étalent des pâturages. Partout des bouquets d'arbres, des talus boisés, des haies : c'est le bocage. Dans le fond de la vallée, les maisons du village apparaissent, noyées dans la verdure.

La culture du cresson :

Le cresson est une plante aquatique, comestible à fleurs blanches, elle ne pousse que dans une eau de source riche en oligo-éléments. On le récoltait autrefois à l'état sauvage dans l'eau des ruisseaux. On sème le cresson au mois de juillet dans des bassins d'eau de source préalablement asséchés et peu profonds, dont le fond est recouvert de gravillons. L'eau ne doit jamais stagner. On commence à récolter le cresson 6 semaines après qu'il soit semé, puis toutes les 4 semaines jusqu'au mois de mai où il commence à fleurir. On prépare alors les cressonnières pour une nouvelle saison.



Les étangs de pêche :



Des espaces arborés, verdoyants, bucoliques... des étangs spacieux et propices pour la pêche à la truite favorable à l'accueil des familles et des groupes.

A Enquin-sur-Baillons, on trouve deux étangs où serpente la Baillonne, Tél : 03.21.90.93.74.

A Beussent, on trouve un parcours de pêche sur quatre étangs et un parcours Rivière, Tél : 03.22.23.63.51 ou 03.21.06.12.24.



Les Ballastières (les Lacs d'Amour) :

Etangs creusés en 1896 d'où étaient extraites les pierres, ensuite concassées, qui servaient au ballast des voies ferrées. Elles sont alimentées par de nombreuses sources qui complètent parfaitement la pisciculture et l'étang de pêche.



Le Moulin à Aube :



Il se situe près des deux petits étangs communaux, dans la rue du marais. La roue, en mauvais état, ne fonctionne plus. Le moulin à aube, est un moulin utilisant l'énergie du courant d'un cours d'eau. Il était utilisé en général pour moudre des céréales.

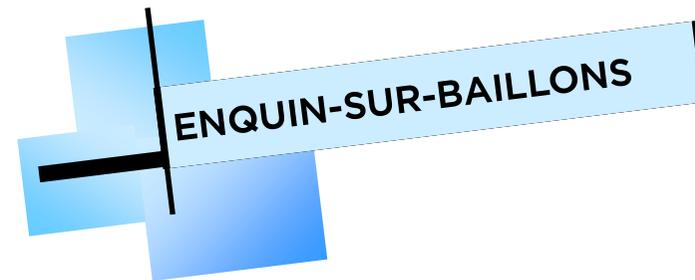


Le Château d'Enquin-sur-Baillons :



Le château de la famille du Blaisel, à Enquin-sur-baillons, date de l'époque moderne. La dernière héritière était la baronne Michelle Thérèse Mathilde du Blaisel d'Enquin qui est décédée le 13 juillet 1986. Après sa disparition, tous les biens de la famille ont été vendus. Aujourd'hui, le château est la propriété de Gilles Desmytère.

Le château, depuis son édification, a été peu habité par la famille du Blaisel. L'édifice servait avant tout de pavillon de chasse. On peut constater, d'après les photographies prises à un siècle d'intervalle, que l'édifice a subi des modifications. En effet, l'aile et le balcon central du bâtiment ont disparu.



« Les Cressonnières »

6 km - 1h30



Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale

Tél : 03.21.81.98.14 - contact@hautpaystourisme.fr

En cas de problème sur le parcours : randonnee@cchpm.fr

Départ : Café « Le Baillon »

Balisage : Jaune (PR)

Carte IGN : 2105ET

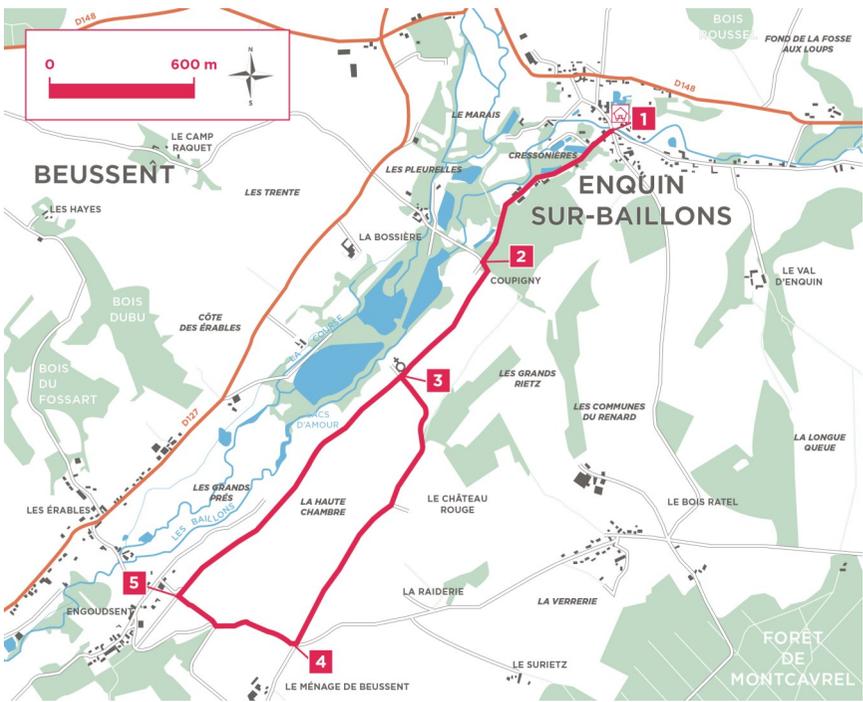


Table de pique-nique couverte

	GR	GR de Pays	PR
Bonne direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			



Descriptif :

- 1- Prendre la route à la gauche du café « Le Baillon », qui mène aux étangs de pêche.
- 2- Après les cressonnières, vous arrivez à un croisement, prendre la route à gauche et continuer sur environ 500 mètres.
- 3- Tourner à gauche, et emprunter ce chemin empierré dans les champs. Puis, un chemin bordé de haies où vous pourrez découvrir des points de vues magnifiques (château rouge).
- 4- Tourner à droite, emprunter ce chemin herbeux bordé de haies qui descend pendant 500 mètres.
- 5- Tourner à droite et suivre la route empierrée longeant les ballastières (ancienne voie ferrée), qui ramène au point de départ.



Interdit aux véhicules motorisés



Bonne Conduite

- *Vététistes, pour limiter les dégâts de la flore et l'érosion des sols, évitez de quitter les sentiers balisés.
- *Apprenez à connaître la faune et la flore en la respectant.
- *Emportez vos déchets avec vous - Ne faites pas de feu dans la nature.
- *Ne dérangez pas les animaux domestiques ou les troupeaux. Refermez les barrières et les clôtures derrière vous.
- *S'il vous plaît, tenez votre chien en laisse. Vous êtes responsable des accidents ou des dégâts qu'il pourrait provoquer.

N'oubliez pas votre équipement !



- *Des chaussures avec de bonnes semelles et permettant le maintien des chevilles.
- *De l'eau et des aliments énergétiques en quantité suffisante.
- *Selon la saison et la météo, un vêtement imperméable, un pull et un moyen de se protéger du soleil.

Quelques consignes pour votre sécurité

- *Consultez la météo (3250) avant le départ.
- *En période de chasse, certaines randonnées sont déconseillées ou interdites. Renseignez-vous en mairie.
- *Respectez le balisage.
- *En VTT, le port du casque est fortement conseillé.
- *Certains itinéraires peuvent traverser ou emprunter des routes à grande circulation. Soyez donc toujours attentifs à la circulation et respectez le code de la route.

